

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 31/2021 NEUTRALISATION DE LA PLACE DE PARKING SITUÉE PLACE DE LA POSTE

Le Maire de la Commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité des usagers et de circulation des véhicules empruntant la place de la poste depuis l'avenue du 8 mai 1945, de réglementer le stationnement de ce secteur,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement est interdit sur la dernière place de parking situé à l'angle de la place de la poste depuis l'avenue du 8 mai 1945.

Article 2 : Cet emplacement sera neutralisé par la pose d'un élément mobilier à compter du 1^{er} mai 2021 et jusqu'à nouvel ordre. Des panneaux réglementaires seront apposés pour matérialiser l'interdiction.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys

Fait à SAINTE-FOY, le 29 avril 2021

Le Maire,

François VIVES

